

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Publication : 13/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 décembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 6 décembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 37
Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Odile GOIZET-DUMONT suppléante de M. Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	Madame Monique BAYARD
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

Syndicat Mixte de l'Aéroport de Dijon-Longvic – Demande de subvention d'investissement 2024

Dijon métropole, en tant que membre du Syndicat Mixte de l'aéroport de Dijon Longvic (SMADL) aux côtés de la région Bourgogne Franche-Comté, finance les investissements au taux de 50 %.

La demande de contribution d'investissement 2024 présentée lors de l'approbation du budget primitif en Comité Syndical du 6 février 2024 s'élève à 100 000 €, financé à hauteur de 50 000 € par la Région et de 50 000 € par Dijon métropole.

Les principales dépenses d'investissements prévues par le SMADL en 2024 concernent l'installation de clôtures dans la continuité du transfert de propriété, effectué le 17 juillet dernier, de la plateforme aéroportuaire par l'État au SMADL. L'objectif est de bien séparer l'emprise transférée au SMADL des autres emprises conservées par l'État (Gendarmerie, Ministère des Armées, etc.). Cette installation répond aux exigences de la DSAC (Direction de la sécurité de l'aviation civile).

Il convient donc d'apporter le soutien de Dijon métropole à l'investissement du Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon-Longvic à hauteur de 50 000 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** une subvention d'investissement de 50 000 € au Syndicat mixte de l'aéroport de Dijon Longvic ;
- **d'autoriser** le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur l'exercice 2024.

SCRUTIN	POUR : 35	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 4
	DONT 2 PROCURATION(S)	